GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 147

Le point de vue de Greenpeace France sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

Greenpeace est une organisation internationale qui agit selon les principes de non-violence pour protéger l'environnement et la biodiversité et promouvoir la paix. Elle est indépendante de tout pouvoir économique et politique et s'appuie sur un mouvement citoyen engagé pour construire un monde durable et équitable.

Contact :
Nicolas Nace, chargé de campagne Transition énergétique, Greenpeace France
nicolas.nace@greenpeace.fr

EN BREF

Greenpeace France regrette que l'ensemble du processus de construction de la stratégie énergie et climat française a été pris à l'envers et sans véritable débats, notamment devant la représentation nationale, sur les objectifs climatiques de la France pour 2030, comme pour l'année d'atteinte de la neutralité carbone.

Le niveau d'ambition de baisse des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 s'avère insuffisant pour respecter nos engagements climatiques de l'Accord de Paris et européens. Un renforcement de l'action sur certains secteurs, en particulier sur les transports et le développement des énergies renouvelables paraît alors indispensable pour parvenir à nos objectifs.

Greenpeace France considère que la sobriété et l'efficacité énergétique, notamment dans les secteurs des transports et des bâtiments devraient être bien plus au coeur de la stratégie énergie et climat de la France pour mettre fin au « tout-voiture », pour réduire de façon socialement juste et équitable le trafic aérien et pour sortir au plus vite des millions de personnes de la précarité énergétique.

Enfin, une approche bien plus pragmatique doit être adoptée sur le choix du futur mix électrique de la France et sur l'évaluation de la pertinence de la construction de 6 EPR2 au regard des coûts réels – aujourd'hui encore inconnus – et de la faisabilité industrielle réelle de ce programme dans les délais annoncés. Pour cela, Greenpeace France demande qu'une mise à jour, notamment sur les aspects de faisabilité et de coûts économiques, des scénarios Futurs énergétiques 2050 soit commandée à RTE.

Une stratégie énergie et climat pas à la hauteur de l'urgence climatique et sociale

Une absence de débats sur les objectifs climatiques de la France

Greenpeace France dénonce l'absence de débats sur les objectifs climatiques français à la fois sur la cible 2030 et sur l'année d'atteinte de la neutralité carbone. Comme nous l'avons rappelé à de nombreuses reprises au cours des différentes étapes de la SFEC, les réflexions stratégiques n'ont eu de cesse d'être prises à l'envers. La première étape de cette planification énergie et climat aurait du être un débat au Parlement pour définir les nouveaux objectifs climatiques de la France. Ce débat aurait du permettre de définir le niveau d'ambition de la France face au réchauffement climatique en intégrant les dernières avancées scientifiques sur le climat.
Cela aurait permis notamment :

- de débattre de la pertinence d'avancer la date d'atteinte de la neutralité carbone pour la France pour respecter ses engagements climatiques de l'Accord de Paris. Dans un rapport publié en Juillet 2023 se basant sur les scénarios du GIEC, nous évaluions à 2047 la date maximale pour atteindre cette neutralité carbone pour la France pour être sur une trajectoire compatible à +1.5°C. Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU, a exhorté quant à lui les pays développés les plus riches à atteindre la neutralité carbone le plus proche possible de 2040.
- de débattre du niveau d'ambition à adopter sur les baisses d'émissions de gaz à effet de serre pour l'échéance 2030. Dans ce même rapport, nous estimions à 62.5 % la baisse d'émissions brutes nécessaires en 2030 par rapport à 1990 pour être sur une trajectoire compatible avec une trajectoire +1.5°C, là où la France vise une réduction de seulement 50 % aux mêmes dates.

Pour justifier l'absence de débat sur les objectifs climatiques, le pouvoir exécutif se justifie en se réfugiant derrière les objectifs européens, fruit d'un compromis politique entre les États membres mais oubliant de rappeler, que ces objectifs fixés par l'Union européenne sont des cibles minimales à atteindre pour les États membres, ces derniers étant souverains sur le niveau d'ambition réel au-delà de ces valeurs planchers. En faisant tout pour que ces débats n'aient pas lieu au sein du pouvoir législatif, Greenpeace France considère que le pouvoir exécutif français a failli à sa mission et à la législation française, qui prévoyait en effet l'adoption d'une loi de programmation énergie et climat avant le 1er juillet 2023.

Des objectifs climatiques choisis incompatibles avec l'ambition européenne de -55 % d'émissions nettes pour 2030

Encore pire, les objectifs 2030 proposés dans la SNBC sont insuffisants pour respecter l'objectif européen de réduire de 55 % les émissions nettes en 2030 comparé à 1990.
En effet, si la France respecte bien son objectif de réduction des émissions brutes fixé par l'UE à -50 % pour 2030 comparé à 1990, l'objectif 2030 fixé par l'UE à la France pour le secteur UTCATF est lui non respecté : la SNBC vise une valeur de 19 MtCO2eq pour ce secteur contre un objectif fixé à 30.8 MtCO2eq.
Si l'évolution négative des puits de carbone français peut parfaitement s'expliquer par l'impact du réchauffement climatique, des maladies et la mal-adaptation des forêts françaises, la planification française aurait du compenser cette baisse du puits de carbone par un rehaussement des ambitions sur la baisse des émissions brutes pour 2030 pour atteindre une contribution en émissions nettes équivalentes aux objectifs fixés par l'UE. Greenpeace France demande donc un renforcement de l'objectif de réduction des émissions brutes pour 2030 en passant de -50 % à au moins -55 % voire à -62.2 % pour respecter une trajectoire +1.5°C.

Enfin, pour finir avec les objectifs climatiques, Greenpeace France demande que l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone en empreinte soit fixé à 2050 pour faire réellement de la France un modèle ambitieux de volonté climatique.

Une sortie des énergies fossiles à clarifier

Il paraît nécessaire de faire apparaître, dans la stratégie française, clairement, sans aucune ambiguïté et dans un même tableau récapitulatif, la trajectoire envisagée pour la sortie de chaque énergie fossile : charbon, gaz fossile et pétrole. Ce tableau devra préciser la date de sortie finale ainsi que des paliers intermédiaires de la trajectoire visée, en énergie finale et en pourcentage de réduction, tous les 5 ans : 2025, 2030, 2035, 2040, 2045, 2050. Ces dates et trajectoires de sorties devront à la fois concerner la production d'énergies fossiles sur le territoire français, notre consommation d'énergies fossiles et nos importations fossiles. Ces trajectoires et objectifs détaillés pour chaque énergie fossile

devraient également être inscrits comme des objectifs minimum contraignants vis-à-vis de la loi française.

Une répartition sectorielle des efforts inhomogène

Greenpeace France s'étonne de la très forte disparité d'ambition des objectifs de réductions d'émissions de gaz à effet de serre pour 2030 des différents secteurs.
En faisant reposer une grande partie de la baisse d'émissions pour 2030 principalement sur 2 secteurs, le bâtiment et l'industrie, tout en ayant un niveau d'ambition peu élevé sur d'autres comme l'agriculture et surtout le transport, la France prend le risque d'échouer à l'atteinte de ces objectifs globaux.

Secteur du bâtiment : prioriser la rénovation performante des passoires énergétiques et les modes de chauffages efficaces et bas-carbone

Pour le secteur du bâtiment, Greenpeace France se félicite du niveau général d'ambition affiché. Néanmoins, de fortes inquiétudes demeurent sur la faisabilité de ces objectifs au regard des politiques menées sur ces dernières années : absence de signal politique clair et continu pour prioriser les rénovations performantes, des budgets remis en question régulièrement lors des PLF et de plus en plus menacés par des politiques d'austérité dont la transition écologique est la première cible. Les budgets pour la rénovation des bâtiments, que ce soit MaPrimeRénov' pour les logements ou le Fonds Vert pour les bâtiments publics devront être augmentés et non remis en question d'une année à l'autre.
Pour un bon fléchage efficace de l'argent public, il est absolument nécessaire de cesser d'inciter aux rénovations rénovations par petits gestes en mettant fin aux subventions pour celles-ci, en particulier concernant les logements vétustes, mal ou moyennement isolés (DPE G,F,E voire D).

Les modes de chauffages efficaces et peu émetteur de gaz à effet de serre, comme les pompes à chaleur, doivent être priorisés en remplacement des chauffages fossiles et des chauffages électriques peu efficaces type convecteurs. Ces changements de mode de chauffage peuvent être subventionnés seuls pour les logements aux étiquettes énergétiques DPE A, B ou C et s'inscrire dans le processus de rénovations performantes pour les autres logements moins bien isolés (de D à G).

Enfin, des dates et trajectoires détaillées de sortie des chauffages au fioul et au gaz fossile doivent être explicitement définies et inscrites dans ces textes stratégiques, tout en rendant ces trajectoires contraignantes pour l'État.

Secteur des transports : un manque d'ambition sur la sortie du « tout-voiture » et sur une réduction socialement juste du trafic aérien

Le secteur des transports, pourtant premier secteur d'émissions de gaz à effet de serre (avec 33 % du total) en France, fait l'objet d'un niveau d'ambition de réduction d'émissions pour 2030 très faible qu'il conviendra de rehausser.
Concernant la sortie de la voiture individuelle thermique, Greenpeace France regrette le manque d'ambition à la fois sur les politiques de réduction de la place de la voiture individuelle (nombre de véhicules en circulation, encadrement et limitation du poids maximum, développement des alternatives ferroviaires, cyclables et de transports en commun) et sur la transition de la mobilité thermique à l'électrique où le niveau d'ambition affiché est faible (66 % de ventes de véhicules neufs électriques en 2030) eu égard au retour d'expérience de certains voisins européens (par exemple la Norvège). Les propositions de suppression des financements du Plan Vélo dans le dernier PLF montre que la logique du « tout-voiture » est encore au cœur de l'idéologie de l'État.
Concernant le secteur aérien, Greenpeace France s'inquiète de l'absence de mesures de sobriété visant à la réduction du trafic aérien qui est le principal levier, et le seul à court terme, de décarbonation de ce secteur. L'avion étant le mode de transport le plus inégalitaire, il convient de relever l'ambition de réduction des émissions du secteur de manière juste et équitable. De nombreuses mesures, telles que celles proposées par le Réseau Action Climat, ont été proposées par la société civile pour y parvenir.

Secteur de la production d'électricité :

Greenpeace France ne peut qu'une nouvelle fois regretter que la sortie du charbon, même si son utilisation est aujourd'hui minime dans le secteur électrique, ait été de nouveau repoussée à 2027 et propose qu'une étude soit demandée à RTE sur la faisabilité de sortir des centrales à charbon dès fin 2025 ou 2026 sans pour autant recourir à de nouvelles infrastructures fossiles.
Concernant les centrales à gaz fossile, Greenpeace France s'étonne de voir que la trajectoire proposée conserve plus de 25 TWh de gaz fossile dans le mix électrique français en 2035. Comme pour le charbon, une étude devrait être commandée auprès de RTE pour évaluer les efforts de maîtrise de la demande, de déploiement de flexibilités et notamment de stockage, et de déploiement d'énergies renouvelables qui permettrait de se passer complètement d'énergies fossiles dans le mix électrique français en 2035, ou a

minima de réduire cette contribution autour de 1 ou 2 %.

Concernant le développement des énergies renouvelables, Greenpeace France juge plutôt satisfaisant le niveau d'ambition affiché sur le développement de l'éolien en mer.
Pour la filière photovoltaïque, le niveau d'ambition pour 2030 devra être renforcé, ce qui permettrait d'accélérer l'électrification des usages aujourd'hui fournies par les énergies fossiles. En se basant sur les objectifs affichés par la majorité de nos voisins européens pour 2030, un objectif 2030 entre 80 et 100 GW pour le photovoltaïque semble parfaitement atteignable et souhaitable pour la France.
Pour l'éolien terrestre, Greenpeace France regrette que le gouvernement reste dans sa posture idéologique contre cette technologie, pourtant la seule avec le photovoltaïque à pouvoir être accélérée d'ici la fin de la décennie actuelle. Il conviendra de renforcer l'ambition sur l'éolien terrestre, non pas en cherchant à uniquement conserver le rythme actuel mais en visant jusqu'à la fin de cette décennie un rythme de 3 GW/an, en incluant le repowering. Pour éviter des phénomènes de surconcentrations de parcs éoliens dans certaines régions, Greenpeace France demande au gouvernement d'assouplir les réglementations liés aux distances entre éoliennes et radars militaires, notamment en mettant en place des moyens de compensations.

Sur l'ensemble de la stratégie de mix électrique proprosée dans la SNBC et la PPE, Greenpeace France dénonce l'entêtement du gouvernement dans la construction des EPR2 et demande au gouvernement d'opter pour une approche moins idéologique et plus pragmatique. En effet, il n'y a à ce jour toujours aucune information solide sur la faisabilité réelle de construction des 6 EPR2, que ce soit en termes de délais de construction (les dates annoncées de premier EPR2 en 2035 étant totalement irréalistes et déconnectées de la réalité industrielle), de coûts (toujours aucune estimation solide des coûts overnight de ces 6 EPR2 n'a été produite), de financements (où la proposition du gouvernement semble être de faire reposer ce pari industriel sur les finances publiques ou les factures d'électricité des français·es) ou de vulnérabilité des sites choisis pour accueillir des EPR2 face aux conséquences du changement climatique.
A ce titre, Greenpeace France demande au gouvernement français de commander une mise à jour des scénarios Futurs énergétiques 2050 de RTE. En effet, ces scénarios, construits avant le début de la guerre russe en Ukraine et la crise énergétique européenne, ne sont clairement plus à jour, que ce soit d'un point de vue économique (où les baisses des coûts du solaire et des batteries contrastent avec la très forte hausse – même si toujours pas clairement estimée - des prix des EPR2) ou en termes de faisabilité technique (plusieurs de nos voisins européens ont montré ces dernières années que les rythmes de développement annuel des EnR, jugés extrêmement ambitieux dans les scénarios de RTE, étaient en réalité assez bas par rapport à leur réalité).

Conclusion

Les documents de planification énergie climat soumis à la consultation s'avèrent à ce stade insuffisants pour respecter nos engagements climatiques, que ce soit au niveau international (Accord de Paris) ou européen (Fit for 55).
Greenpeace France invite donc le gouvernement à revoir sa copie :

- **en réhaussant les objectifs de réduction des émissions brutes de gaz à effet de serre pour 2030 (en passant de -50% par rapport à 1990 à entre -55 et -62.2%) ;**
- **en augmentant l'objectif de réduction des émissions pour 2030 de certains secteurs au niveau actuellement peu ambitieux et en particulier sur les transports où l'objectif doit être de sortir d'une logique du « tout voiture » et de réduire le trafic aérien de manière socialement juste et équitable ;**
- **en exprimant clairement, pour chaque énergie fossile, la trajectoire de baisse de consommation visée tous les 5 ans et en rendant ces objectifs contraignants ;**
- **en renforçant les objectifs pour 2030 sur le développement des énergies renouvelables, pour le solaire photovoltaïque et surtout l'éolien terrestre ;**
- **en revenant sur le plan de relance de 6 EPR2 du fait de sa non pertinence économique, de l'infaisabilité industrielle des délais annoncées et de la vulnérabilité au changement climatique des sites identifiés ;**
- **en commandant une mise à jour, notamment économique, des scénarios *Futurs énergétiques 2050* de RTE.**